



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment
d'Infanterie BP 369 - 89006
AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : plantelme@yonne.fff.fr

PV 131 SP28

PV de la Commission Sportive du 25 janvier 2023

Président de séance : M. Schminke Didier

Présents : MM. Benard Christian – Barrault Norbert

Assiste : Mme Lantelme Patricia (administrative)

Début de la réunion : 16 h 00

Changements dates, horaires, terrains

Match 24914459 du 29.01.23 Courson 1 – Vermenton 1 D2 gr B

La commission, vu le refus du club adverse, maintient ce match à sa date initiale le 29 janvier 2023 à 14 h 30 sur les installations de Courson.

Match 24914632 du 12.03.23 St Georges 2 – Magny 2 D2 gr B

La commission,

- vu la date de report proposée le samedi 18 février 2023,
- attendu que les 2 équipes jouent en coupe Prével le 19 février 2023,
- maintient ce match le 12 mars 2023 à 14 h 30 sur les installations de St Georges.

Pour information, les 8^{èmes} de finale de la Coupe Prével sont programmées le 19 mars 2023.

Match 25016574 du 29.01.23 Serein AS 2 – Vermenton 2 D4 gr B

La commission, sans l'accord du club adverse, maintient ce match le 29 janvier 2023 à 14 h 30 sur les installations de Pontigny.

Match 25451355 du 05.02.23 Serein AS 1 – Champigny Coupe Yonne Féminine à 8

La commission, vu le refus du club adverse, maintient ce match à sa date initiale le 5 février 2023 à 10 h 00 sur les installations de Pontigny.

Match 25029205 du 29.01.23 Sens FC 1 – Charmoy 1 départemental féminin à 8

La commission, vu le refus du club adverse, maintient ce match à sa date initiale le 29 janvier 2023 à 10 h 00 sur les installations de Sens FC.

Match 25029890 du 12.02.23 Cerisiers 1 – Ravières/Semur Epoisses 1 départemental féminin à 8

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 février 2023.

Match 25575514 du 28.01.23 Joigny 1 – Neuvy Sautour 1 U18 D1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 février 2023.

Match 25577372 du 28.01.23 Joigny 2 – Mt St Sulpice 1 U18 D2 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 28 janvier 2023 à 16 h 00 sur les installations de Joigny.

Match 25577526 du 28.01.23 Paron 2 – Joigny 1 U15 D1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 28 janvier 2023 à 18 h 00 sur les installations de Joigny.

Match 25577753 du 28.01.23 Avallon FCO 1 – Magny/Quarré 1 U18 D1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 28 janvier 2023 à 16 h 00 sur les installations d'Avallon.

Match 25577754 du 28.01.23 Sens FC 1 – Chevannes 1 U18 D1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 28 janvier 2023 à 17 h 30.

Match 25578259 du 28.01.23 Magny/Quarré 1 – Avallon FCO 1 U15 D1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer à 14 h 00 sur les installations d'Avallon.

Match 25574234 du 28.01.23 St Clément Onze 1 – AJ Auxerre 3 U15 D1

La commission, sans l'accord du club adverse, maintient ce match à sa date initiale le samedi 28 janvier 2023 à 15 h 30 sur les installations de St Clément.

Match 25573237 du 28.01.23 FC Gatinais 1 – Paron 3/St Denis 1 U15 D2 gr A

La commission, vu le refus du club adverse, maintient ce match à sa date initiale le 28 janvier 2023 à 15 h 00 sur les installations de St Valérien.

Match 25379190 du 28 janvier 2023 Fleury/St Georges 1 - GJ Armançon 1 U15 D2 gr B

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale, soit le 28 janvier 2023 à 15 h 00 sur les installations de Fleury La Vallée.

Question diverse

Match 25577753 du 28.01.23 Avallon FCO 1 – Magny/Quarré 1 U18 D1

Courriel du club de Magny en date du 22 janvier 2023 : demande d'arbitre.
La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

Homologation tournois

La commission, en lien avec la commission technique, :

***homologue le tournoi**

- Sens Jeunesse – Futsal
 - les 18 et 19 février 2023 – catégories jeunes U9 et U7

Fin de la réunion : 17 h 40

Le Président de séance
Schminke Didier

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »